

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 05/07/2022

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-22-3985\A-R1

Matériau présenté par: DELIUS GmbH & Co. KG
Goldstraße 16 - 18
33602 Bielefeld
Allemagne

Référence commerciale: 34942 Watson

Description sommaire : Tissu 100% laine ignifugé
Mode de fixation : Non applicable
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Faces identiques
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 1 mm (déclarée par le client).
Masse surfacique : 0.39 kg/m² (déclarée par le client).
Coloris présenté : Beige (1002) / Vert (6001) / Gris foncé (8007)
Coloris validés : Tous les coloris

Nature de l'essai : NF P 92-501 - Essai par rayonnement

Référence du rapport d'essai : DO-22-3985\A-R1 du 05/07/2022

Classement :

M2

Durabilité du classement : Limitée à 1 an à partir de sa date de mise en œuvre dans un bâtiment réglementé (matériaux utilisés à l'abri des intempéries)

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 05/07/2022

Signé

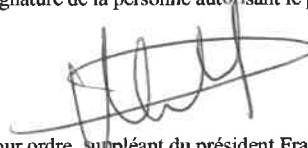
Signature de la personne ayant réalisé le classement



Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport



Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique

Rapport N° / Report N° DO-22-3985\A-R1 émis le / edited the 05/07/2022

Résultats suivant / Results according to NF P 92-503 : 1995

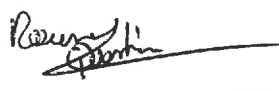
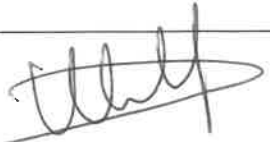
Date de réception / Reception Date :	09/06/2022
Date de l'essai / Test date :	14/06/2022
Conditionnement / Conditioning :	23 ± 2 °C, 50 ± 5 % HR
Dimension des échantillons / Samples dimensions (mm) :	600 mm x 180 mm
Epaisseur / Thickness (mm) :	1

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation / COFRAC accreditation attests competence of the laboratories for the only tests covered by the accreditation

	Essai / Test 1	Essai / Test 2	Essai / Test 3	Essai / Test 4	Essai / Test 5	Essai / Test 6	Moyenne / Average
Couleur / Color	Vert	Vert	Noir	Noir	Beige	Beige	/
Face exposée / Exposed face	Faces identiques / Identical faces	Faces identiques / Identical faces	Faces identiques / Identical faces	Faces identiques / Identical faces	Faces identiques / Identical faces	Faces identiques / Identical faces	/
Sens / Direction	Trame / Weft	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	/
Masse de l'échantillon / Sample mass (g)	37,5	37,6	36,9	37	38,9	37,5	/
Durée maximale de l'inflammation / Maximal flame duration (s)	10	15	40	30	33	28	40
Points incandescents / Glowing spots?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Chute de gouttes / Dripping?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Gouttes enflammées / Flammings droplets?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Percement / Piercing	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Distance détruite / Length destroyed (mm)	215	210	290	240	305	240	255
Largeur détruite / Width destroyed (mm)	/	/	/	/	/	/	/

Observations / Remarks :	/
---------------------------------	---

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essais ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et essais. Le rapport d'essai ne concerne que l'objet soumis à l'essai. Ces résultats d'essais rendent compte du comportement des éprouvettes d'un matériau soumis à des conditions spécifiques d'essai; ils ne précedent pas représenter le seul critère d'évaluation du danger potentiel de contribution à l'incendie que présente le produit dans les conditions d'utilisation. / Attention is drawn to the fact that the results obtained with the sample that is the subject of this test report cannot be generalized without justification of the representativity of the samples and tests. The test report only concerns the object under test. These test results account for the behavior of specimens of a material subject to specific test conditions; they do not purport to represent the only criterion for assessing the potential fire hazard posed by the product under the conditions of use

Responsable de l'Essai / Test Officer :	Quentin ROUSSEL	
Responsable Technique / Technical Manager :	Skander KHELIFI	

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat
 Whether or not to declare compliance with the specification, the uncertainty associated with the result was not explicitly taken into account
 La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale
 Reproduction of this test report is only permitted in its full form
 Le CREPIM ne peut être tenu responsable des informations relatives à l'élément testé. Ces informations sont fournies par le demandeur.
 CREPIM cannot be held responsible for information relating to the tested element. This information is provided by the applicant